

RAPPORT N° 90-5  
au Conseil Municipal

OBJET

IMAGE ARCHITECTURALE ET URBAINE DE SAINT-DENIS

AUTORISATION DE LANCER UN CONCOURS INTERNATIONAL

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS

La ville de Saint-Denis s'est développée rapidement, sans véritable fil conducteur ; l'agglomération continue aujourd'hui à se modeler ; les chantiers prospèrent -la défiscalisation et l'urgence de la demande en logements ont accéléré le rythme des constructions.

Une réflexion doit être engagée pour donner une unité, une cohérence au développement et à l'image de Saint-Denis.

Cette réflexion -prévue dans le Contrat de Ville- doit débiter par l'organisation d'un concours d'urbanisme, afin de déterminer :

- une image "équilibrée" de la ville, en harmonie avec le site ;
- un renforcement de l'identité visuelle de Saint-Denis ;
- une contribution à l'insertion par l'esthétique urbaine ;
- une amélioration de la lisibilité de la ville.

Ce concours lancé au plan international qui fera l'objet d'une intervention de "Banlieues 89" pourrait se dérouler d'ici la fin de 1990.

Il vous est demandé :

- 1°) de m'autoriser à lancer ce concours,
- 2°) d'approuver la composition du Jury de Concours ;
- 3°) de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Jury de Concours ;
- 4°) de me donner mandat pour en désigner les membres non élus.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT M. : Il s'agit, en l'occurrence, de lancer un concours international et de désigner les membres du Jury de Concours. Une réflexion est engagée sur l'image de la ville pour donner plus de cohérence à son développement. Un concours est lancé au plan international, dans le cadre d'une intervention de Banlieues 89 nous permettant de bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Il vous est demandé d'APPROUVER LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS, à savoir :

- \* quatre membres du Conseil Municipal,
- \* quatre représentants de l'Etat,
- \* deux urbanistes français,
- \* un urbaniste étranger,
- \* un représentant culturel,
- \* un représentant social,
- \* le Président de l'Association Française des Etablissements de crédit,
- \* le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme au Ministère,
- \* le Délégué Interministériel à la Ville,
- \* un représentant de Banlieues 89,
- \* le Préfet de la Région et du Département,
- \* le Président du Conseil Régional,
- \* le Président du Conseil Général,
- \* un haut fonctionnaire,

et de DESIGNER LES ELUS MUNICIPAUX APPELES A SIEGER AU JURY DE CONCOURS : le Maire et les trois Adjoints Coordonnateurs des Commissions.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : Vous savez qu'il y a des priorités. Vous en avez parlé, tout à l'heure, en déclarant que le Port de Pêche n'en était pas une. Vous avez pris la décision de respecter vos engagements.

Personnellement, je considère que ce Rapport est de la "poudre aux yeux". Nous en sommes à lancer un concours international pour déterminer si notre ville est belle et, si elle ne l'est pas, comment amé-

liorer son image. Nous allons essayer de donner une image "équilibrée" à la ville, de renforcer l'identité visuelle de Saint-Denis, de contribuer à l'insertion par l'esthétique urbaine, d'améliorer la lisibilité de la ville.

Je ne sais pas s'il y a une maladie du "té"... Après les débats sur l'égalité, la liberté, la fraternité, nous en sommes maintenant à la "lisibilité". Veuillez m'en excuser, mais j'ai l'impression que tout cela est un "bla-bla-bla", lors même des problèmes de circulation, de logement, de parking -bloqué depuis deux ans, alors que le dossier était bouclé- se posent à Saint-Denis. L'énumération de cette liste trop longue nous ferait perdre du temps.

Pour ma part, je considère que cette étude n'est pas une priorité.

LE MAIRE : Bien. Je pense que vous nous avez fait part de votre point de vue. Nous n'avons jamais dit que cela constitue une priorité. Nous mettons en oeuvre diverses actions. Il y a des priorités et d'autres choses. Dans le cadre du Contrat de Ville, nous pensons qu'il est nécessaire d'élargir notre vision des problèmes.

Vous souhaitez intervenir, Monsieur GERARD. Oui, allez-y.

M. GERARD M. : Je vous remercie.

Il est nécessaire de faire des études d'urbanisme. Je ne suis pas contre ce projet, quand bien même il comporte beaucoup de flou : le projet de Délibération en notre possession ne précise ni la composition du Jury de Concours -ce qui est dommage-...

LE MAIRE : Nous venons de vous la communiquer.

M. GERARD M. : ...ni les références financières. Nous aurions apprécié que cela soit précisé. Je ne sais pas s'il s'agit du concours qui a fait l'objet d'un compte rendu à la télévision, lors d'une émission d'avant-hier que j'ai prise en cours de route...

LE MAIRE : Non, il n'y a pas eu de compte rendu à ce sujet, l'affaire n'étant pas encore lancée.

M. GERARD M. : ...D'un monsieur, un architecte probablement, qui faisait état d'une étude sur Saint-Denis dont il était chargé, et qui décrivait...

M. LECHAT M. : Si, j'ai également vu cette émission.

LE MAIRE : Il s'agissait de Monsieur THERY, qui est le Délégué au Contrat de Ville...

M. LECHAT M. : C'est cela.

LE MAIRE : ...Pour les D.O.M., qui n'est donc pas un architecte.

M. GERARD M. : Je ne connais pas Monsieur THERY. Je suis heureux d'apprendre qu'il s'agissait de cette personne. Personnellement, je ne le connais pas ; et cela n'a d'ailleurs aucune importance...

LE MAIRE : Il est venu à Saint-Denis, et était présent lors de la dernière séance du Conseil.

M. GERARD M. : Cela n'a aucune importance, en ce qui concerne mon propos. Il semblait vouloir dire que rien n'avait été fait auparavant au point de vue architecture à Saint-Denis, et que tous les gens avaient été des imbéciles.

Je voudrais rappeler tout simplement à ce monsieur, et c'est là une question de philosophie et d'honnêteté intellectuelle, qu'en architecture, il n'y a pas de vérité absolue, mais des modes. J'ai moi-même "pratiqué" des architectes, depuis de nombreuses années, plus de vingt ans, et n'ai jamais vu un architecte arrivant ne pas décréter que ses prédécesseurs étaient, au mieux ignares, ou alors des imbéciles, et souvent employer un mot beaucoup plus bref et beaucoup plus grossier que je ne reprendrai pas.

LE MAIRE : Vous n'avez donc pas été surpris !?...

M. GERARD M. : Je voudrais donc inviter ces personnes à faire preuve de davantage de modestie.

LE MAIRE : Je vous communiquerai son adresse. Nous ne sommes pas responsables des propos tenus.

M. GERARD M. : Je pense que cette remarque sera transmise. Je l'ai dit assez fort. Les représentants de la presse sont présents. Et, je ne vois aucun inconvénient à ce que mes propos soient rapportés. Cela est une répétition perpétuelle.

LE MAIRE : C'est donc là une maladie difficile à guérir.

M. GERARD M. : Oui, la "maladie des hommes de l'Art".

LE MAIRE : ...Que vous avez longtemps cotoyés. Nous veillerons à réparer tout cela.

M. GERARD M. : Cela ne se soigne pas.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Six.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE  
-8 abstentions, dont 2 votes par procuration-.  

---